

qui en 474, ordonna ces prières dans son diocèse pour obtenir de Dieu la cessation des fléaux dont son peuple était accablé.

Le succès de ces prières en fit répandre l'usage dans les autres églises des Gaules. Les Rogations furent solennellement approuvées par le concile d'Orléans, en 1511.

Ce pieux usage s'introduisit en Espagne vers le commencement du VIII^e siècle, et l'on y consacrait, dans ce pays, le jeudi, le vendredi et le Samedi d'avant la Pentecôte. Les Rogations ne passèrent en Italie que plusieurs années après.

Charlemagne et Charles-le-Chauve défendirent de travailler ces jours-là et leurs ordonnances ont été respectées en France assez longtemps. On jeûnait aussi durant ces trois jours, mais l'usage ayant prévalu de ne point jeûner pendant le temps pascal, on a fini par abandonner cette pieuse pratique, seulement on y garde l'abstinence.

Les Grecs et les chrétiens d'Orient n'ont point connu les Rogations; mais elles étaient observées en Angleterre avant le schisme d'Henri VIII et l'on dit même qu'aujourd'hui, dans plusieurs paroisses, on en trouve encore quelques vestiges dans les superstitions du pays.

On appelle les processions de ces trois jours, "litanies gallicanes", parce qu'elles furent instituées par un évêque gaulois et aussi "petites litanies" ou "litanies romaines", qui se font le 5 avril, jour de saint Marc, et dont on attribue l'institution à saint Grégoire-le-Grand.

— o —

UNE RUSE POSTALE

Les timbres-poste n'ont pas toujours existé. Avant leur invention, qui date du commencement de la seconde moitié du siècle dernier, le facteur passait chez le

destinataire d'une lettre et la lui remettait contre le versement d'une taxe.

Cette taxe variait suivant le parcours accompli par la lettre. Elle était fort chère: par exemple, il en coûtait un peu plus de 20 cents pour envoyer une lettre de Paris à Bayonne en France.

Il en résulta une fraude assez curieuse. Les correspondants inscrivaient sur l'enveloppe quelques signes qui, selon un code secret, équivalaient à une longue information. Celui à qui la lettre était tendue déchiffrait ces signes d'un coup d'oeil; puis, il refusait la lettre.



Le système des timbres-poste ruina, jusqu'à un certain point, cette pratique. Pourtant, elle subsiste encore avec la carte postale. Un ami vous en envoie une, non affranchie; vous parcourez l'information nécessaire, puis, vous rendez la missive au facteur en lui disant:

—Je la refuse.

L'administration des postes hollandaises a conçu un système fort simple qui rend le procédé impossible. Chaque facteur est muni d'un étui, analogue à celui que vous présente notre gravure, et dans lequel il glisse la carte postale à remettre au destinataire.

Une feuille de celluloïd transparent laisse seulement apparaître l'espace réservé à l'adresse. Sur le celluloïd est dessiné un timbre qui indique le montant de la taxe à payer. Dès lors, le facteur n'a plus qu'à dire:

—Cette carte est bien pour vous? C'est deux sous.

Et l'on paye toujours. Car on veut savoir ce que dit la carte et l'envoyeur.